



# Menthonnex au Temps Présent

Printemps 2013

## SOMMAIRE

### URBANISME

- A la une : Le SCOT en marche

### ENVIRONNEMENT

- Actu : Projet de territoire Plateau des Bornes
- « Mise au vert »

### VIE PRATIQUE

- Zoom sur : La réforme des rythmes scolaires
- Classe verte à Bellevaux

### VIE MUNICIPALE

- Finances communales

### VIE ASSOCIATIVE

- APE : Agenda

### DECOUVRIR LE VILLAGE

- Menthonney au temps passé

### LOISIRS

- Agenda loisirs

### INFOS PRATIQUES

- Contacts mairie

## EDITO

Menthonnex a retiré son manteau blanc pour laisser place au printemps. Travaux, projets, jardin... comme vous tous, la commune profite des beaux jours pour continuer son action avec un objectif : être bien à Menthonney. Et quand vient le moment de mettre le nez dehors et de profiter de l'extérieur, continuons à respecter les règles de vie commune.



Nous sommes heureux de vous présenter un nouveau « Menthonney au temps présent ». Votre lettre d'information fait peau neuve dans le fond et la forme : plus de contenus, des nouvelles rubriques, une harmonisation visuelle avec le site internet... pour vous permettre de tout connaître de la vie et de l'action communale.

A la une : un dossier urbanisme axé sur le SCOT et les évolutions futures du droit du sol ainsi qu'un point sur les travaux en cours.

Dans l'actualité, nous vous présentons le Projet de Territoire du Plateau des Bornes pour la préservation de notre espace naturel et de notre espace culturel, avec le témoignage de l'association « Quadeurs des Bornes ». Pour compléter ce dossier, nous vous invitons à vous « mettre au vert ».

Une double page est consacrée à nos enfants : zoom sur la réforme des rythmes scolaires, et en images, un retour sur la classe verte à Bellevaux. Bernard Saillant, adjoint au scolaire, fera le point sur le fonctionnement de la cantine et de la garderie.

Aux beaux jours, ne manquez pas les rendez-vous des associations qui vous offrent un printemps animé et profitez des loisirs près de chez nous, sur les sentiers du Plateau des Bornes, à la Maison du Salève et en Pays de Filière ; l'agenda vous aidera à programmer de belles sorties en famille.

Et une nouvelle rubrique voit le jour « Découvrir le village » entre anecdotes et petites histoires...Menthonnex n'aura plus de secrets pour vous !

Bonne lecture et excellent printemps,  
L'équipe rédactionnelle

### « Menthonney au Temps Présent »

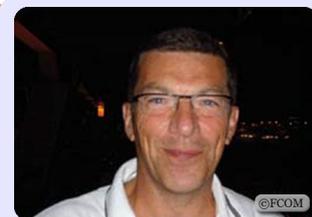
Lettre d'information trimestrielle éditée par la Mairie de Menthonney-en-Bornes  
Rédaction : Guy DEMOLIS – Laure BECHADE – Sandrine BOCHET  
Mairie - 74350 Menthonney-en-Bornes

Envoyez vos informations à [communication@menthonney-en-bornes.fr](mailto:communication@menthonney-en-bornes.fr)

Retrouvez les comptes-rendus  
du Conseil Municipal  
et les infos communales  
sur le site internet du village :  
[www.menthonney-en-bornes.fr](http://www.menthonney-en-bornes.fr)

A la une

## Le SCOT en marche



Denis BRUNET 06 64 17 82 91

Dans une précédente lettre d'information, nous avons présenté la loi dite « Grenelle » portant sur l'engagement national pour l'environnement. 63 communes du bassin annécien se sont engagées dans le SCOT, dont la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles à laquelle nous appartenons.

### Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Après la réalisation du diagnostic et l'identification des enjeux du territoire, les élus du Syndicat du SCOT se sont attachés à définir un projet d'avenir pour le bassin annécien.

Il porte notamment sur 4 thématiques :

- l'environnement
- le développement urbain et le transport
- le développement économique
- l'agriculture

Venez participer aux réunions, donnez votre avis, pour enrichir notre projet et contribuer à la construction de l'avenir.

Plus d'infos et dates en mairie et sur :

[www.scot-bassin-annecien.fr](http://www.scot-bassin-annecien.fr)

### Eclairage avec Denis Brunet, adjoint à l'urbanisme

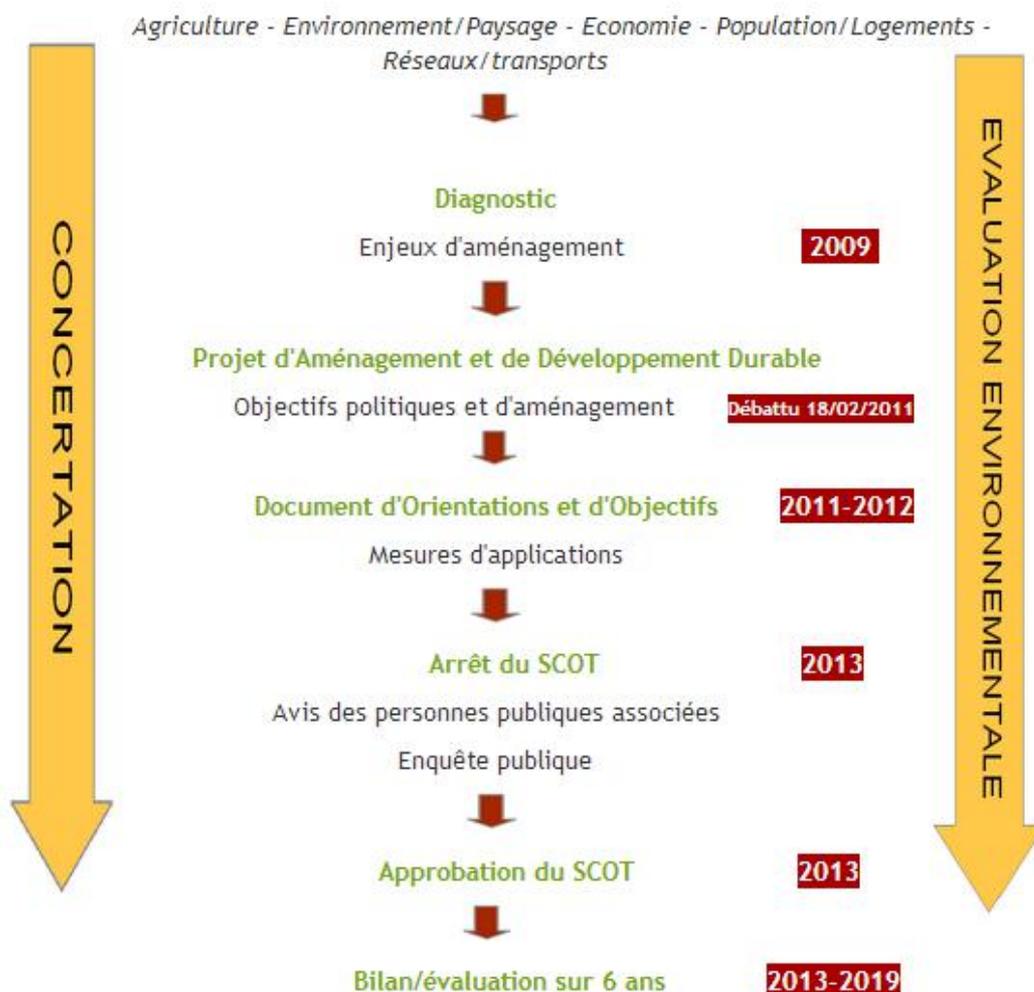
« Les différentes réunions du SCOT confirment la volonté de stopper ce qu'on appelle l'étalement urbain en favorisant la densification de l'urbanisation notamment collective dans le tissu urbain existant et de freiner le développement de la maison individuelle.

Lorsque le SCOT sera définitivement approuvé, il appartiendra à chaque collectivité d'harmoniser son plan d'urbanisme en conséquence.

Dans ce contexte, il est fort probable que ce soit l'intercommunalité qui se substitue aux communes pour l'application du droit des sols. En effet, il est de plus en plus question de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme au niveau de la CCPC qui s'imposerait sur l'ensemble du territoire intercommunal, ainsi que l'instruction des autorisations d'urbanisme au niveau de la CCPC prévue début 2014.

Par ailleurs, le projet de loi sur la décentralisation en cours de discussion prévoit le désaisissement obligatoire de la compétence urbanisme des communes au profit de l'intercommunalité. »

### Calendrier d'élaboration du SCOT



### SCOT : Quésaco ?

Le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) constitue le document d'urbanisme et des planifications de référence au niveau local. Il fixe un cadre pour le développement du territoire à 20/30 ans.

Pensez à faire vérifier et valider le traitement de vos eaux usées. La réglementation a évolué aux cours des deux dernières décennies. Etes-vous toujours aux normes ?

### Qui est concerné ?

Les usagers des hameaux, le chef-lieu étant raccordé à l'assainissement collectif (STEP de Morges).

### Comment faire contrôler ?

La commune a confié au cabinet NICOT la réalisation des contrôles obligatoires imposés par la loi de l'eau 1992.

### Combien cela coûte ?

250 € pour les nouvelles installations (contrôle conception et réalisation) et 100 € pour le diagnostic des existantes (ex contrôle pour cession immobilière).

### Une alternative : la micro-station d'épuration

Ce dispositif nécessite l'agrément des ministères de la Santé et de l'Ecologie. Solution compacte, cette solution nécessite peu de place au sol (6m<sup>2</sup>).

Quel que soit votre système d'assainissement autonome, il est impératif de l'entretenir régulièrement : vidange, réensemencement, nettoyage des composants.

Pour toute question, contactez M. Denis Brunet, adjoint en charge de l'assainissement :  
n° de tél : 06 64 17 82 91

*En complément : pour faciliter la mise en conformité du parc, différentes aides financières ont été mises en place pour soutenir les propriétaires via les agences de l'eau, les communes, l'ANAH (agence nationale pour l'amélioration de l'habitat)... Le Grenelle de l'environnement a également mis en place, à compter d'avril 2009, un éco prêt à taux zéro plafonné à 10.000 € pour les travaux de réhabilitation des installations d'ANC, sous réserve que ceux-ci ne consomment pas d'énergie et respectent les prescriptions techniques inscrites dans la réglementation.*



Source : [www.cc-alesia-seine.fr/assainissement](http://www.cc-alesia-seine.fr/assainissement)

## Cadastre

La commune par le biais de la RGD 74\* accède au cadastre informatisé. Une nouvelle application (RADS) est proposée afin de faciliter l'instruction des permis de construire.

\* Régie de données des Pays de Savoie

## Réglementation Thermique 2012

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, il est obligatoire de joindre l'attestation RT 2012 pour toute nouvelle construction, y compris les extensions et les agrandissements. Le modèle d'attestation est disponible en mairie sur simple demande.



## Le coût du déneigement

### Hiver 2012/2013

• MAULET	321,00 €
• JACQUEMOUD	10 170,00 €
• CANTONIER (heures suppl.)	3 826,00 €
• SEL	3 271,00 €
TOTAL	17 588,00 €

Pour toute question, contactez M. Serge Chamot, adjoint en charge de la voirie et des travaux :  
n° de tel 06 65 47 84 76



## Brèves de chantier

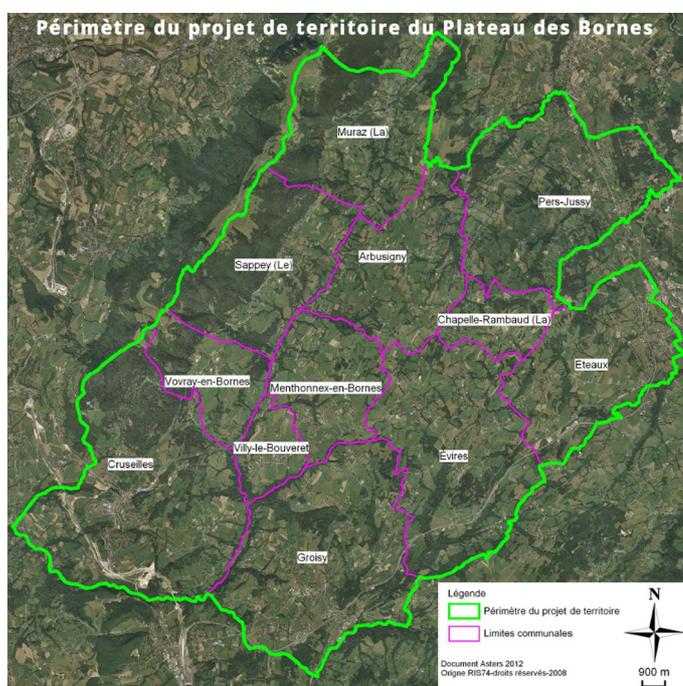




**Interview de Serge Chamot** Serge CHAMOT 06 65 47 84 76

Dernièrement, 11 communes\* du Plateau des Bornes ont entériné le projet de territoire, initié en septembre 2012 lors de la signature de la charte visant à préserver et valoriser notre territoire et ses activités. Une démarche qui s'inscrit dans la volonté des municipalités concernées, de protéger leur territoire commun, et d'élaborer, ensemble, un programme d'actions sur plusieurs années avec deux vocations : la présentation des espaces naturels et la mise en valeur du patrimoine. Serge Chamot fait le point sur la concrétisation de ce projet de territoire.

\*Menthonnex-en-Bornes, La Muraz, Vovay-en-Bornes, Villy-le-Bouveret, Arbusigny, Pers Jussy, La Chapelle Rambaud, Eteaux, Evires, Groisy, Cruseilles.



### Les chiffres : le saviez-vous ?

73% du Plateau est occupé par des terres agricoles  
2,5% de zones humides dont l'étang de Mouille Marin  
23% de forêt pour 2% d'urbanisation



Etang de Mouille Marin

### Comment ce Projet va se concrétiser ?

Afin de pouvoir mettre en œuvre un programme d'actions de préservation et de valorisation du Plateau, notamment par la signature d'un contrat territorial avec le Conseil Général qui est susceptible de nous apporter des subventions, il est nécessaire de :

- réaliser une synthèse des connaissances naturalistes et patrimoniales, des activités agricoles et touristiques du Plateau des Bornes,
- partager la réflexion avec les différents acteurs pour définir un projet commun décliné en programme d'actions 2014-2018.

Nous confierons au Syndicat Mixte du Salève le partage administratif des dossiers, lui-même assisté techniquement par l'association Asters.

### Quelles sont les actions programmées ?

- La préservation des espaces naturels remarquables (entretien des espèces et des habitats remarquables, restauration et entretien des marais...).
- Le maintien des paysages de la nature « ordinaire » (entretien des prairies, maintien du réseau bocager et des corridors écologiques pour la grande faune...).
- La valorisation du patrimoine naturel et culturel (matérialisation d'une identité commune, accueil du public, sentier de randonnées, écotourisme...).

Des actions de sensibilisation avec les écoles qui le souhaitent.

### Quels sont les acteurs engagés ?

Les 12 communes, ASTERS, le Conseil Général et le Syndicat Mixte du Salève réunit au sein d'un comité de pilotage « COPIL ». En fonction des thématiques abordées, d'autres structures pourront prendre part aux actions : Chambre d'agriculture, offices de tourisme, Fédération des chasseurs de Haute-Savoie, LPO 74, Agence de l'Eau...)

Charte disponible en mairie et sur [www.menthonnex-en-bornes.fr](http://www.menthonnex-en-bornes.fr)

### ASTERS :

Le Conservatoire départemental des espaces naturels travaille depuis de nombreuses années sur l'identification et la connaissance des zones humides des Bornes.



## Les quadeurs partenaires du projet

Lors de la dernière réunion à La Muraz, les représentants d'associations de quadeurs dont « les quadeurs des Bornes » ont présenté un diaporama décrivant leurs activités et ont souhaité être associé au projet par :

- l'élaboration d'un plan de circulation, la participation active à l'entretien de chemins (débroussaillage)
- l'organisation de journées de sensibilisation auprès de quadeurs indépendants sur la base d'une charte de bonne conduite élaborée par leur soin.

**Eric Blandin,**  
président de l'association  
« Quadeurs des Bornes » :

*« Dans notre belle région, la densité de la population étant importante, la pratique du quad sur les chemins ruraux doit se faire dans le respect de la charte des quadeurs réunis pour une cohabitation durable avec tous les acteurs de la nature. Le passage des quads évite que les chemins se referment et s'emboisent. Notre association organise une journée par an pour le débroussaillage et la réouverture d'un chemin. Un collectif des quadeurs réunis du 74 a été créé en 2012 pour une meilleure communication et connaître les droits et devoirs de chacun. »*



La « Charte des Quadeurs Réunis du 74 » est consultable en mairie et sur [www.menthonnex-en-bornes.fr](http://www.menthonnex-en-bornes.fr)

### Le quad en question

Le problème de la fréquentation des véhicules à moteur dans les espaces naturels sensibles est régulièrement à l'ordre du jour des réunions du Plateau des Bornes. Il conviendra de respecter un plan de circulation dans les champs et les espaces boisés permettant notamment de réduire les nuisances sonores. La qualité paysagère et environnementale en fait un site de qualité de vie exceptionnel : préservons-le !

## Attention pollution ! Règles de brûlage déchets verts

Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de pollution et troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie. En cette période de gestion de vos espaces verts, il est important de veiller à respecter notre environnement préservé et la santé de tous.

### Où mettre les déchets verts ?

Privilégier le compostage ou éventuellement les apporter à la déchetterie de Cruseilles.

## « Mise au vert »

### Le Parc des Jardins de Haute-Savoie : une visite à ne pas manquer !

Le Parc des Jardins de Haute-Savoie à La Balme de Sillingy est un parc paysager composé de 54 jardins aménagés par les 54 communes du territoire Usse et Bornes, dont la commune de Menthonnex en Bornes.

Ce lieu de promenade insolite vous invite à découvrir le patrimoine de l'avant-pays savoyard. On y découvre le Rhône, le Pont de la Caille, les Gorges du



Fier ..., les montagnes, les châteaux, les églises et encore bien d'autres éléments de notre patrimoine naturel et culturel.

Le parc propose des visites à thème (les plantes aromatiques, les fleurs comestibles, les légumes, les plantes économes en eau), des visites guidées pour les groupes et des animations à caractère pédagogique pour les enfants.

Le site accueille également une collection de cerisiers à fleurs du Japon unique en France. Cette collection est toute jeune puisque les 130 premiers arbres ont été plantés ce printemps. La deuxième partie sera plantée à l'automne.

Pour la saison 2013, le Parc sera ouvert du 25 mai au 30 septembre.

Pour tout renseignement, contactez le 04 50 77 70 74.

### L'ambassadrice de tri et ses missions



Valérie DESHAIRES a pris ses fonctions d'ambassadrice de tri le 14 janvier à la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles aux côtés de Michel Rolland, responsable de la collecte des ordures ménagères, du tri sélectif, de la déchetterie.

C'est un nouveau poste que notre intercommunalité a souhaité mutualiser avec la Communauté de Communes de Fier et Usse afin de répondre aux exigences du Grenelle II de l'environnement. Elle sera donc présente à mi-temps sur chaque collectivité et durant les deux mois de l'été, vous pourrez la retrouver au Parc des Jardins de Haute-Savoie qu'elle entretient avec plaisir.

Plaisir qu'elle sait faire partager : son métier d'horticultrice lui a donné le sens du respect de la terre et de ce qu'elle peut produire.

En cela, elle préserve ce bien précieux et prodigue les meilleurs conseils afin que chacun prenne conscience de notre environnement.





Bernard SAILLANT 06 62 71 40 31

Un sujet qui fait débat en ce moment ; cette réforme a pour objet d'instaurer des rythmes plus équilibrés pour une meilleure réussite des élèves. La CCPC et notre commune ont décidé de s'engager à la rentrée 2014 dans la réforme des rythmes scolaires, avec la volonté de mener une concertation avec parents et partenaires en amont dans le cadre d'un comité de pilotage du projet de réforme. Zoom sur la réflexion en marche.

### Pour la rentrée 2014

Lors du dernier conseil municipal Bernard Saillant, l'adjoint au scolaire, rappelait les tenants et aboutissants de cette réforme qui se traduira, dès la rentrée 2014, par l'ouverture des écoles une demi-journée supplémentaire par semaine (le mercredi matin) et la diminution de l'amplitude horaire de la scolarité de  $\frac{3}{4}$  heures par jour. Le Conseil Général ayant décidé de ne pas modifier les horaires du ramassage scolaire, les collectivités locales auront probablement comme répercussion une augmentation de l'amplitude horaire du péri-scolaire, à moins que les enseignants acceptent de consacrer ces  $\frac{3}{4}$  heures journaliers à l'aide aux devoirs.

### Pas de modification du transport scolaire

Le Conseil Général a déjà fait savoir qu'il n'envisageait pas de modifier l'organisation des transports scolaires ; la CCPC étant organisateur de second rang pour le compte du Conseil Général du ramassage aussi bien pour les primaires que les collèges. Rappelons que le coût moyen du ramassage s'élève à 661,55 € / élève transporté. Il est financé à hauteur de 476,75 € par le Conseil Général, 103,80 € par la CCPC et 81,00 € par les parents. Notons que le ramassage des primaires n'est pas obligatoire et que nous sommes encore l'une des rares communes à bénéficier de ce service pour les écoles primaires sur l'ensemble des hameaux.



Ecole de  
Menthonnex en Bornes

de Menthonnex-en-Bornes et Villy Le Bouveret, M. Bernard Saillant et Mme Marie-Pierre Biaggini, se sont réunis le 6 mai afin de débattre sur la nouvelle organisation dans l'intérêt de nos enfants et supportable par les communes ; Mme Rachel Terry et Mme Emmanuelle Pétroud représentant les parents d'élèves.

### « Comprendre »

- + 3 heures d'école le mercredi matin,
- 45 min d'école par jour
- = 3 temps d'activités scolaires

Le temps scolaire ;

Les APC : les Activités Pédagogiques Complémentaires, menées par les enseignants ;

Les TAP : les Temps d'Activités Périscolaires à charge de la CCPC et de la commune

Les communautés de communes et/ou les communes doivent contribuer à la mise en place des TAP. Ces TAP, à hauteur de 3 heures par semaine, ne sont pas obligatoires : les parents pourront engager leurs enfants dans ces activités, ou non. L'engagement entraînant, de fait, un respect de l'assiduité.

Source : Mme Rachel Terry, représentante des parents d'élèves

### La concertation en marche

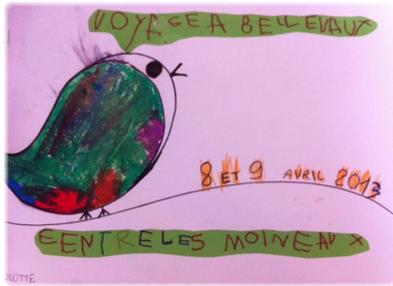
Lors du dernier Conseil d'Ecole (25 mars), la CCPC a rappelé qu'elle mettra en œuvre des moyens humains et financiers pour que des activités puissent être organisées dans l'ensemble des collectivités.

L'idée directrice est de pouvoir mettre en place des activités périscolaires suffisamment intéressantes pour les enfants et de pouvoir mutualiser des intervenants qualifiés sur toutes les communes. Pour cela, un comité de pilotage rassemblant les directeurs des écoles, des parents représentants des conseils d'écoles et des élus va engager une réflexion. L'objectif est de pouvoir proposer une organisation mutualisée, réaliste et fonctionnelle pour mars 2014.

La première réunion du Comité de pilotage concernant la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires s'est déroulée le 11 avril dernier, en présence des directeurs d'école de toutes nos communes, des représentants élus des communes et des parents mandatés par les différents conseils d'école.

A la suite du premier comité de pilotage à la CCPC et du dernier conseil d'école, les représentants des municipalités

## Retour en images du voyage scolaire à Bellevaux



Les classes maternelles petites/moyennes/grandes section de l'Ecole de Menthonnex ont effectué un petit voyage en vallée verte début avril dernier. L'occasion de découvrir le milieu naturel, la traite des chèvres et suivre les aventures de Charlotte La Marmotte... Malgré un temps de grenouilles, les enfants ont pu découvrir les animaux de la Ferme du Petit-Mont et rapporté un petit fromage bien goûteux.

© Nadège Hardy-Vidal



La ferme du Petit Mont

Traite des chèvres

Charlotte la Marmotte - Musée

La veillée

## Cantine / Garderie : le point avec Bernard Saillant

« Le nombre d'enfants fréquentant la garderie et la cantine augmente. C'est un signe positif mais cela provoque inévitablement des adaptations régulières en ce qui concerne le fonctionnement et les tâches particulières qui incombent à chacun. C'est aussi une réalité qui devra se traduire dans les années à venir par un bâtiment spécifique permettant l'accueil des enfants en garderie et à la cantine. Nécessité renforcée par la perspective d'aménagement des rythmes scolaires. Par ailleurs, les multiples activités qui se déroulent dans la salle polyvalente, et qui témoignent du dynamisme de la vie associative, rendent difficile la cohabitation avec un lieu de restauration pour enfants, soumis à de nombreuses contraintes. Une réflexion à ce sujet a été engagée par le Conseil municipal afin de construire de nouveaux locaux en lieu et place de l'ancien bâtiment scolaire. Des dossiers de subventions sont actuellement montés pour trouver les subventions nécessaires, indispensables pour mener à bien ce projet.

Depuis la rentrée de septembre 2012, pour répondre à la demande des personnes en charge des activités et pour éviter la circulation d'argent, le mode de paiement et d'inscription a été modifié. Après quelques erreurs de jeunesse, le nouveau système semble stabilisé et nous remercions les parents de leur compréhension. Nous invitons chacun à effectuer le paiement par chèque assez rapidement après réception de la facture mensuelle.

Plusieurs situations au niveau du personnel ont nécessité l'engagement de nouvelles personnes à même d'assurer l'encadrement des enfants. Edwige Rossero a cessé son activité pour raison de maternité à la fin décembre. Elle a été remplacée par Robin Zeller.



Fabienne



Christine



Robin



Carine

Par ailleurs, Annabelle Jeantet a souhaité, après de nombreuses années au service de la collectivité, se mettre en disponibilité à compter de la fin mars. Nous la remercions vivement pour son engagement et sa disponibilité durant toutes ces années. Carine Nycollin, qui habite la commune, a effectué son remplacement jusqu'au 15 mai. Enfin, Fabienne Bossez a dû cesser son activité, depuis le 22 mars, pour raison médicale. Elle a repris à la rentrée des vacances de printemps. Nous remercions vivement Christine, Carine et Robin pour leur disponibilité pendant cette période difficile. Ils ont su faire preuve d'ingéniosité et d'innovation afin de garantir le bon fonctionnement des activités et le bien-être des enfants.

Rappelons que la cantine et la garderie sont gérées par une association qui bénéficie d'un appui important de la Commune.

Pour contacter le personnel de la cantine / garderie : 06 65 90 33 53

Afin de permettre à chacun de mieux visualiser qui est en charge des activités périscolaires, le nom des personnes présentes est affiché à l'école et à la garderie. Comme vous le savez sans doute un numéro de téléphone spécifique est dorénavant en fonction : 06 65 90 33 53, nous vous remercions d'utiliser dorénavant ce numéro à la place des portables et messageries personnels. Ceci permet à chacun de transmettre les changements et de joindre les personnes en charge de la garderie et de la cantine. »

Menthonnex
Villy-le-Bouveret
Menthonnex et Villy



Quand ?	Quoi ?	Où ?	Qui ?	Commentaire
Mercredi 22 mai Hors temps scolaire	Passe-murailles	Fort de Tamié	Elèves de GS et CP	2 équipes de 5 élèves. Réservé aux licenciés USEP
Lundi 27 mai Temps scolaire	Journée sécurité routière	Menthonnex	Cycle 2	Avec les bénévoles de la prévention routière
Lundi 27 mai Temps scolaire	Journée sécurité domestique	Menthonnex	Cycle 1	Avec les bénévoles de la prévention domestique
Mai - Juin	Animations zones humides	Menthonnex	Elèves de CP et CE1	Séances en classe et sorties sur Mouille-marin ASTERS
28 mai ou 7 juin Toute la journée	Rando Salève	Salève	Elèves de CP et CE1	Sortie USEP
28 mai ou 7 juin Toute la journée	Rando Salève	Salève	Elèves de CE2 et CM1	Sortie USEP
Mercredi 5 juin Hors temps scolaire	Passe Montagne	Samoëns	Licenciés USEP	Réservé licenciés USEP Nombre de participants limité.
Jeudi 6 juin	Accrobranche et piscine	Dronières	Elèves de GS	
Vendredi 7 juin	Accrobranche	Morillon	Elèves de PS et MS	
Vendredi 14 juin Toute la journée	Rando Glières	Plateau des Glières	Elèves de CM2	Sortie USEP en relation avec le programme d'histoire.
24 ; 28 juin Temps scolaire	Interventions ASTER	Ecole de Villy le Bouveret	Elèves de CM2	En relation avec le programme de sciences. Dates à confirmer
Mardi 25 juin	Sortie aux Dronières	Les Dronières	Elèves de CE2, CM1 et CM2	Sortie USEP
Vendredi 28 juin à partir de 18h	Fête des écoles	Menthonnex		

### Inscription aux transports scolaires



Les inscriptions pour le transport scolaire des élèves (scolarisés du CP à la Terminale) pour la prochaine rentrée se font auprès de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.

**Pour que votre enfant puisse bénéficier du transport scolaire, il est impératif de l'inscrire avant le vendredi 12 juillet 2013.**

### Inscription en maternelle

Les familles pré-inscrites auprès de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles seront reçues à l'école de Mentonnex le jeudi 24 mai de 16h30 à 18h. Venir avec le carnet de santé de l'enfant (vérification du vaccin DTP) et le certificat d'inscription de la CCPC.

Les élèves scolarisés à Mentonnex ou à Villy-le-Bouveret n'ont aucune démarche à faire.

Remarque : pour les élèves qui arrivent d'une autre école, la démarche est la même que pour les inscriptions en maternelle.

Rappel : pour toutes les questions concernant les inscriptions et les transports, votre interlocuteur est la CCPC.

## Collecte de timbres solidaire

Les enfants de la paroisse collectent des timbres neufs ou oblitérés de tous pays. Traités par les enfants, ils seront ensuite adressés à l'association SNAM qui vient en aide aux enfants de Madagascar par la vente de ces timbres.

Remettez vos timbres à la boulangerie ou la mairie.

Merci pour les enfants !

Plus d'infos : Olivier Chamot – Tel : 04 50 64 10 14

## Divagation des chiens

De plus en plus de propriétaires laissent divaguer librement leurs chiens, ce qui engendre des problèmes de voisinage mais aussi des accidents.

Dernièrement, un motocycliste a été accidenté sur Menthonnex et, sur une commune voisine, il y a même eu un accident mortel.

Alors, à bon entendeur, merci de garder vos compagnons « à quatre pattes » près de vous.



En cas de divagation :  
tél. de la S.P.A. pour mise en fourrière :  
04 50 77 82 40

« Aimer les animaux, c'est parfois ne pas en avoir. »

## Sécurité routière



La vitesse sur le territoire de la commune est le plus souvent limitée à 50 km/h, avec une zone limitée à 30 km/h dans le chef-lieu.

En l'absence de signalisation à un carrefour, c'est la priorité à droite qui s'applique (cf. Code de la route).

## Sortie de territoire

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, l'autorisation de sortie de territoire, qui était exigée pour un enfant voyageant à l'étranger sans ses parents, est supprimée.

Les documents qu'un mineur français doit posséder pour voyager à l'étranger dépendent de la date de son départ et de la destination.

Il convient donc de vérifier les documents exigés par le pays de destination en consultant les fiches pays du site [diplomatie.gouv.fr](http://diplomatie.gouv.fr).

## Salle polyvalente

En ce printemps de communions, baptêmes et mariages, pensez à réserver la salle polyvalente au plus tôt. Pour toute location de la salle polyvalente merci de vous adresser à Gilbert Henry (06 79 30 25 98 ou 04 50 68 43 68) ou, en cas d'absence, à Olivier Chamot (04 50 64 10 14); une charte d'utilisation de la salle est disponible en mairie et sur [www.menthonnex-en-bornes.fr](http://www.menthonnex-en-bornes.fr).



Suite aux coupures à répétition en novembre et décembre dernier, nous sommes intervenus auprès d'ERDF afin d'améliorer le vétuste réseau des Bornes. La commune ayant déjà engagé des travaux de mise en souterrain des réseaux secs, motive l'ERDF pour prendre le relais.

## ADSL & téléphonie mobile

Le déploiement de la fibre optique jusqu'au Chef-lieu permet à de nombreux habitants d'améliorer leur débit ADSL. Pour les foyers situés dans les hameaux éloignés du chef-lieu, la solution satellitaire semble tout aussi efficace à un prix compétitif.

Comment ça marche ?

Prenez contact avec votre opérateur internet afin de procéder à l'évolution du débit.

orange™ allô ?

La commune souffre d'une mauvaise couverture Orange. Le représentant de l'opérateur a informé la mairie qu'il n'y aurait pas de travaux ou de partenariat envisageables avec Bouygues Télécom pour améliorer la réception, comme suggéré par la municipalité...

## Eclairage public



Si vous constatez le non fonctionnement d'un éclairage public, vous être prié(e)s de le signaler à la mairie (04 50 68 41 68).

Celle-ci demandera aussitôt à l'entreprise JACQUEMOUD de faire le nécessaire.

## Bruit

**Arrêté municipal n° 09/2010 limitant les bruits et les atteintes à la santé et au respect des personnes**

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que tondeuses à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie mécanique, outils de percussions... sont **interdits tous les jours de 20 heures à 8 heures ainsi que le dimanche et les jours fériés toute la journée.**



Gilbert HENRY 06 79 30 25 98

## Finances communales à l'ordre du jour du conseil municipal de mars

### Budget général

#### Compte Administratif 2012

Excédent 2011	186.826,75 €
Recettes de fonctionnement	+ 655.650,65 €
Dépenses de fonctionnement	- 384.161,52 €
Recettes d'investissement	+ 718.293,42 €
Dépenses d'investissement	- 867.398,13 €
Résultat de 2012	+ 309.211,17 €

Après examen détaillé des comptes de gestion, le compte administratif est approuvé et il est décidé d'affecter la totalité du résultat en recettes d'investissement.

#### Budget Primitif 2013

En fonction des prévisions validées par l'agent comptable du Trésor Public, il est proposé un budget prévisionnel dont les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à 957.805,17 € avec un transfert de 490.629,23 € pour l'investissement dont les recettes et les dépenses s'équilibrent à 1.075.015 €. Budget approuvé.

### Budget de l'assainissement non collectif

#### Compte Administratif 2012

Excédent 2011	7.935,37 €
Recettes de fonctionnement	+ 4.166,00 €
Dépenses de fonctionnement	- 3.551,86 €
Résultat de 2012	+ 8.549,51 €

#### Budget Primitif 2013

Résultat antérieur	8.549,51 €
Recettes	500,00 €
Dépenses	9.049,51 €

### Etat de la dette au 31.12.2012

Organisme	Capital restant dû	Annuité
Crédit Agricole	152.376,06 €	24.683,80 € * Capital : 24.143,80 € * Intérêts : 540,00 €
SYANE	860.468,50 €	87.844,07 € * Capital : 53.364,84 € * Intérêts : 34.479,23 €
TOTAL	1.012.844,56 €	112.527,87 €

### Fiscalité

Taxe d'habitation :	5,74 %	produit : 55.397 €
Taxe sur le Foncier Bâti :	3,72 %	produit : 21.289 €
Taxe sur le Foncier Non Bâti :	23,09 %	produit : 5.888 €
Contribution Foncière d'entreprises :	8,42 %	produit : 2.509 €
Produit fiscal prévisionnel		85.623 €

Il est décidé de ne pas augmenter la pression fiscale et de maintenir le même taux d'imposition que les années précédentes.

### Principales dépenses d'investissement réalisées en 2012

#### Commune : 430.589 €

* Régularisation foncières et remboursement de l'EPF	223.889 €
* Travaux de voirie, réseaux et bâtiments	206.700 €

#### CCPC :

* Renouvellement du réseau d'eau potable )	
* Containers semi-enterrés du chef-lieu )	
* Travaux sur la STEP de Morges )	231.780 €
* Réfection du pont de Chez Péguin )	

#### SYANE : 1.235.881 €

* Secteurs de La Rippaz, Chez Péguin, Sac de Vin, Tracafond et La Reculaz	
* Participation de la commune à hauteur de 669.994 € remboursable en 20 ans.	

### Les Petits Pierres

\* **Création d'un giratoire au carrefour des Petits Pierres**

Projet de 550.000 € financé à 75% par le Conseil Général et 25% par la commune (environ 139.000 €)

\* **Mise en souterrain des réseaux secs et recalibrage de l'éclairage public**

Projet de 800.000 € financé à hauteur de 38% par le SYANE et 62% par la commune (environ 500.000 €)

\* **Renouvellement du réseau d'eau potable, installation de 2 containers semi-enterrés, aménagement de l'arrêt des bus scolaires pour un montant d'environ 200.000 € financé par la CCPC.**

\* **Regoudronnage de la voirie, reprise du réseau d'eau pluviale et travaux de sécurisation routière pour un montant estimatif de 180.000 € financé par la commune.**

### Chez Bonier

\* **Mise en souterrain des réseaux secs et recalibrage de l'éclairage public pour un montant de 162.000€ financé à 50/50 par le SYANE et la commune.**

\* **Regoudronnage de la voirie (devis en cours) financé à 100% par la commune.**

### La Côte et Labrizée

\* **Renouvellement du réseau d'eau potable environ 72.000 € financé par la CCPC.**

### La Rippaz

\* **Traitement par UV du réservoir de La Rippaz environ 26.000 € financé par la CCPC.**

### Sac de Vin et La Reculaz

\* **Reprise du réseau d'eau pluviale et consolidation des berges du ruisseau de Chez Les Maîtres environ 17.000 € financé par la commune.**

### Entrée du chef-lieu

\* **Busage du ruisseau de Morges, remblai et consolidation des berges en liaison avec le Conseil Général et la commune de Villy-le-Bouveret (devis en cours) et dans l'attente de la régularisation foncière côté Villy, et des travaux du rond point des Petits Pierres pour récupérer les remblais.**

### Travaux de réfection des revêtements de sol dans les locaux péri-scolaires et RAM

(devis en cours) à charge de la commune.

## VIE ASSOCIATIVE

### Jeudi 27 juin 2013 à 20h30 : Assemblée Générale de l'ACSB

### APE : agenda



Samedi 15 Juin 2012  
Stand APE au  
Festival « Au Coeur de l'Afrique »  
à Villy-le-Bouveret  
Venez nombreux vous amuser !



Vendredi 28 Juin 2013  
Fête des 2 écoles  
Traditionnel barbecue  
proposé par l'APE.

## Menthonnex au temps passé

### « Son de cloches »

- 1788 : clocher
- 1868 : construction de l'église actuelle
- 1759, 1766 et 1796 : premières cloches
- 1873 : 2ème cloche cassée par accident
- Mai 1897 : expédition de deux cloches par chemins de fer comprenant neuf colis pour un poids total de 820 kilos. La facture s'élève à 1555,95 francs.
- Juillet 1899 : cloches montées
- Février 1903 : grosse cloche tombée
- Avril 1914 : grosse cloche fondue

Les cloches sonnantes aujourd'hui ne sont pas celles d'origine. Les premières datent respectivement de 1759, 1766 et 1796.

Mais, connaissez-vous leur particularité ?

La deuxième cloche fut cassée par accident en 1873. Dès lors, toute la paroisse n'a cessé de demander sa refonte.

En juillet 1883, trois devis furent soumis par Mrs Paccard. Pour obtenir un accord parfait entre les trois cloches, il fallait refondre les deuxième et troisième cloches mais, par manque de fonds, cette refonte a dû attendre.

En mars 1894, nouveau devis envoyé par les fondeurs.

Deux ans plus tard, en septembre 1896, une délibération du Conseil de Fabrique\* décide l'achat de deux nouvelles cloches. Les fonds proviendront des prêtres natifs de la paroisse, de Mr le curé et son vicaire ainsi que d'une souscription dans la paroisse.

Fin octobre 1896, un contrat est passé entre le C. F.\* et les fondeurs pour la refonte des deux petites cloches (pesant ensemble 575 kilos) et la fabrication de deux nouvelles (d'environ 360 et 215 kilos) « d'un son harmonieux » ainsi que tous les accessoires.

En avril 1897, par crainte pour la solidité du clocher, un arrêté municipal remet tout en question.

Une attestation certifiant la solidité du clocher est fournie par Mrs Paccard en mai 1897. Les deux cloches sont donc fabriquées.

Les cloches se retrouvent dans la cour du presbytère mais ne peuvent être montées dans le clocher. Après controverses et délibérations concernant la solidité du clocher ainsi que la propriété des cloches (de la commune ou de la fabrique), celles-ci sont enfin montées le 27 juillet 1899.

\* C.F. : la fabrique était l'ensemble des personnes nommées officiellement pour administrer les biens d'une paroisse.



Quant à la **grosse cloche**, elle tomba le 22 février 1903.

Une souscription datant de 1904 n'ayant pas rapporté suffisamment, le Conseil Municipal décida, après plusieurs réunions durant l'année 1913, qu'un emprunt de 550 francs serait contracté afin de refondre cette cloche fêlée.

La nouvelle grosse cloche fut fondue en 1914 mais nous n'avons aucune trace, dans les registres communaux, de sa montée au clocher.

Les inscriptions gravées sur les cloches permettent de connaître leur nom et celui des parrains et marraines.

#### Elles ont un petit nom...

La **petite cloche** s'appelle VICTORINE-PERSONNE. Y est inscrite : « DO VOBIS HARMONIAM ET PACEM \* BATISMUM ACCER 1897 »

La **seconde cloche** s'appelle MICHELLE-MARIE. Y est inscrite : « A FULGURE ET TEMPESTATE LIBERA NOS S. MICHAEL \* ECCE CRUCEM DOMINI »



La **grosse cloche** porte notamment l'inscription : « REPUBLIQUE FRANCAISE \* LIBERTE EGALITE FRATERNITE MENTHONNEX EN BORNES »

Toutes trois ont été fondues par les établissements PACCARD à Annecy-le-Vieux.

Tiré d'un document écrit par Jacques et Marguerite Cremona en septembre 1986.

Envoyez vos photos, nous les publierons sur le site et en sélectionnerons une par saison pour le flash infos.

## Dimanche 26 mai Fête la nature



**De 10 à 12h30 :**  
La flore du coin du Salève

A 10h, David Aeschimann, botaniste de renom, vous propose de découvrir les plantes du Coin, lieu du Salève. **Rdv au tennis de Collonges sous Salève**, D145 route de la Croisette.

**De 14h à 17h30 :**  
Le Salève fête la nature au téléphérique

Dès 14h, **rdv au Téléphérique du Salève**. Venez en famille fabriquer une potion magique et un piège à dragon avec Aurore, ou chercher la petite bête avec Fred: découvertes et étonnement garantis!

Infos sur [www.fetedelanature.com](http://www.fetedelanature.com)



Découvrez d'autres idées pour toute la famille dans le programme des activités sur le Pays de Cruseilles, le Pays de Fillière et Fier et Usse.

Disponible en mairie et sur [www.menthonnex-en-bornes.fr/](http://www.menthonnex-en-bornes.fr/)

## Samedi 1er et dimanche 2 juin de 10h00 à 18h00 Parc des Jardins de Haute-Savoie à la Balme de Sillingy

Visites guidées, conférences, ateliers et animations.

## Dimanche 23 juin de 14h à 17h30 Randonnée « de la cueillette à la tisane »

**A partir de 6 ans** - RDV à l'église de Menthonnex-en-Bornes. Randonnée en moyenne montagne avec Philippe (BMS\*).

Dégustation - 18€/adulte et 10€/enfant

**Inscription obligatoire.**

## Samedi 13 juillet Cyclosporive » La Salève Bornes Glières »

Organisée par les Communautés de Communes du Pays de Fillière et du Pays de Cruseilles, en partenariat avec Annecy Cyclisme Compétition. Deux boucles de 134 km et de 98 km.

Départs au chef lieu de Thorens Glières et arrivées au Plateau des Glières.



Infos sur [www.paysdefilliere.com](http://www.paysdefilliere.com)

L'Office de Tourisme de Cruseilles ouvrira ses portes de mi-mai à mi-septembre du mardi au samedi de 14h00 à 18h00

« En famille, entre amis, en groupe, la Maison du Salève est un site culturel vivant et chaleureux qui propose de nombreuses manières d'aimer le Salève et son patrimoine : expositions, visites guidées, ateliers, balades découverte, conférences, anniversaires, randonnées... »

**la Maison du Salève**  
Le plaisir des découvertes

Consultez le site de la Maison du Salève [www.maisondusaleve.com/](http://www.maisondusaleve.com/)

\* Bureau de la Montagne du Salève

**FESTIVAL**  
Au coeur de l'Afrique  
**Samedi 15 juin**  
animation dès 10h  
**Villy-le-Bouveret**  
Artisanat Stage enfant - adulte  
**Concerts**  
PAF : Entrée gratuite  
[www.cerclerural.org](http://www.cerclerural.org)  
06 68 13 24 18 / [daniel@cerclerural.org](mailto:daniel@cerclerural.org)  
Organisation Cercle Rural de Villy-le-Bouveret

★ CRUSEILLES centre ★  
**MARCHÉ DU SOIR**  
17 h - 21 h  
Les Vendredis  
17 Mai  
28 Juin  
19 Juillet  
23 Août  
20 Septembre  
2013  
Mairie de CRUSEILLES  
04 50 32 10 33

**23<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL DES BORNES / LA ROCHE SUR FORON**  
18<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL VHC  
21 & 22 JUIN 2013

## Le mot du maire

*« C'est pas l'homme qui prend la montagne, c'est la montagne qui prend l'homme. »*



Après une période hivernale longue et rigoureuse qui remémore à nos bons souvenirs que le Plateau des Bornes est toujours bien situé en zone de montagne et ce malgré le réchauffement climatique, il est bon de rappeler que l'hiver il

convient de s'adapter en conséquence. Permettez-moi au nom de la plupart d'entre vous de féliciter les personnes qui ont œuvré pour assurer au mieux le service public pendant cette période hivernale.

Ces intempéries ont bien sûr largement perturbé les chantiers de chez Bonier et surtout des Petits Pierres où nous avons engagé un vaste programme de mise en souterrain des réseaux secs, de modernisation de l'éclairage public, de goudronnage et sécurisation de la voirie, de renouvellement du réseau d'eau potable, de l'installation de containers à ordures ménagères semi-enterrés ainsi que l'aménagement de l'arrêt de bus pour les transports scolaires, le tout couronné par l'aménagement sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général d'un giratoire au carrefour des Petits Pierres.

Ce sont de gros chantiers qui avoisinent les deux millions d'euros d'investissement et qui ont nécessité de la ténacité pour convaincre nos différents partenaires que sont la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, le Syndicat des Energies de Haute-Savoie et le Conseil Général 74 que je remercie vivement.

En contrepartie de la contribution financière de la commune dans l'aménagement du carrefour des Petits Pierres, le Conseil Général s'est engagé à poursuivre au plus vite le recalibrage de la RD27 du Chaumet au « Petits Pierres ».

La réalisation de tous ces travaux est certes un mauvais moment à passer pour les usagers et les riverains mais c'est pour la bonne cause, celle de l'amélioration de nos infrastructures publiques, de notre cadre de vie et de la sécurité. Notre adjoint chargé de la voirie et des réseaux suit de près les chantiers. »

Bien à vous

Guy Démolis

## ETAT CIVIL

### Naissances



- 14 décembre 2012 FAIRISE Tristan
- 15 décembre 2012 MUTUMPA Joa
- 18 décembre 2012 DEMOLIS Ninon
- 13 janvier 2013 COURTAULT Bilal
- 9 février 2013 SAILLANT Laura

### Décès

- 24 avril 2013 BRAND Michèle, 66 ans
- 1<sup>er</sup> mai 2013 JAPPEL André, 88 ans

## MAIRIE

Secrétariat de mairie :  
Martine Brand



Ouvert au public

**du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00**

☎ 04 50 68 41 68 - Fax : 04 50 68 27 35

✉ [accueil@menthonnex-en-bornes.fr](mailto:accueil@menthonnex-en-bornes.fr)

🌐 [www.menthonnex-en-bornes.fr](http://www.menthonnex-en-bornes.fr)

### LE MAIRE

Guy Démolis ☎ 06 68 39 12 73

Est **disponible en mairie tous les matins, du lundi au samedi** (de préférence sur rdv).

### LES ADJOINTS

Denis Brunet ☎ 06 64 17 82 91  
urbanisme et assainissement

Bernard Saillant ☎ 06 62 71 40 31  
chargé du scolaire

Gilbert Henry ☎ 06 79 30 25 98  
chargé des bâtiments communaux

Serge Chamot ☎ 06 65 47 84 76  
chargé des travaux